

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	25/03/22	L'an deux mil vingt-deux, le jeudi trente et un mars, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Excusé : Kevin ROSIER (pouvoir à François GRANDEMANGE).

Absent : Valérie DION.

Christian SAGET a été élu secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 13-2022 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics,

Vu les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que, à la suite des élections municipales complémentaires du 20 mars 2022, il convient de constituer la commission d'appel d'offres, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commission d'appel d'offres à un caractère permanent et est présidée par le Maire, président de droit, ou son représentant,

Considérant que le conseil a décidé à de ne pas procéder à un vote au scrutin secret

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Les candidats pour être membres titulaires sont les suivants :

- Christian SAGET

- Jean-Claude VAUGUET

- Kevin ROSIER^{RF}
Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/04/2022 037-213700826-20220331-DCM_13_2022-DE
--

Les candidats pour être suppléants sont les suivants :

- Ludovic ROUABLÉ
- Sylviane GRANDEMANGE
- Séverine GRANDEMANGE

Il est ensuite procédé au vote, sont ainsi déclarés élus à l'unanimité, pour constituer, avec le Maire, président de droit, ou son représentant, la commission d'appel d'offres :

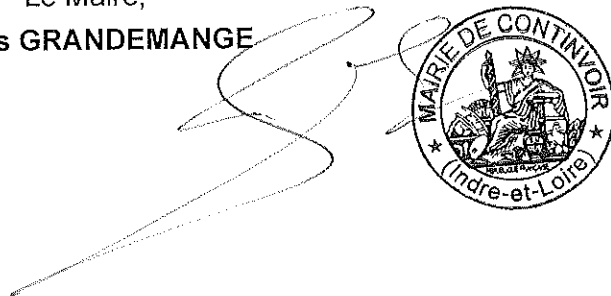
Membres titulaires :

- Christian SAGET
- Jean-Claude VAUGUET
- Kevin ROSIER

Suppléants :

- Ludovic ROUABLÉ
- Sylviane GRANDEMANGE
- Séverine GRANDEMANGE

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

RF Sous-Préfecture de CHINON
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/04/2022 037-213700826-20220331-DCM_13_2022-DE